

Vie des Quartiers - Deuxième répartition de subventions 2007

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Commentaires	Versé en 2006	Propositions 2007
Ligue des Droits de l'Homme	Objet de cette association : promotion et défense des droits de l'homme	760 €	760 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation de Franche-Comté	Objet de l'association : étude et protection de la nature Organisation de la manifestation : «Rencontres Nature» le 11 novembre 2007 à l'UFR Sciences à Besançon	500 €	500 €
Association Palente Village	Objet de l'association : favoriser les relations entre les habitants du quartier et les représenter auprès des collectivités locales	400 €	500 €
Association des Jeunes Sapeurs- Pompiers de Besançon	Objet de l'association : former des jeunes sapeurs-pompiers en les préparant au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers Promouvoir le sens civique, l'esprit de dévouement et de fraternité En 2007 : 12 jeunes en 2 ^{ème} année et 13 jeunes en 1 ^{ère} année	1 000 €	1 500 €
CCMM Roger Ikor	Lutte contre les événements sectaires Aide aux familles concernées Action de prévention et d'information à tous publics et dans le milieu scolaire Subvention complémentaire pour aide au déménagement au 14 rue Violet	950 €	260 € (déjà versé 1 000 € Conseil du 10/05/2007)
Association Avenue Part Age	Association créée en septembre 2007 Objet de l'association : organisation de plusieurs animations sur la quartier Jean Jaurès à Saint-Ferjeux afin de reconsolider les liens entre les anciens et les plus jeunes	0 €	756 €
Au Bonheur des Chats Libres	Association créée en juin 2007 Objet de l'association : assurer la protection, le nourrissage et l'abri des «chats libres» Stérilisation et tatouage des chats	0 €	400 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 4 676 €, sera prélevée au chapitre 65.025/6574 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.025/6283 CS 47047.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 9, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.